

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 24 novembre 2020

Lieu : Salle des fêtes à Bouverans - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X		
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X		
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X		
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Pouvoir à J. Lépeule		
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X		
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	Pouvoir à P. Alpy		
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X		
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière</b>	Carine Bourdin	X	
<b>Bulle</b>	Christophe André	X			<b>Drugeon</b>	Jérémy Lonchampt	X
	Cédric Chambelland	X				Christian Vallet	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez			X	
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et</b>	Bernard Beschet	X		
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X		<b>Chantegrue</b>	Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant				Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

**APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 27 OCTOBRE 2020  
EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT**

Présentation de Mr Quentin Gavazzi, responsable du service de l'eau et de l'assainissement  
Compte-rendu de la réunion des conseils d'exploitation

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délibération pour désignation des représentants aux commissions du syndicat du Pays du Haut-Doubs

**FINANCES**

Délibération pour versement des fonds de concours aux communes membres  
Délibération pour fixation des attributions de compensation définitives au titre de l'exercice 2020

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Présentation de la compétence « AOM » (autorité organisatrice des mobilités) dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (Loi LOM)  
Point sur dossier PLUi

ZAE : point sur les dossiers en cours

**RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE des TOURBIÈRES de FRASNE BOUVERANS**

Délibération recrutement technicien RNR

**VIE SOCIOCULTURELLE**

Délibération pour convention de partenariat Médiathèque intercommunale et CPIE  
Service « drive » de la médiathèque et adaptation des accueils de classes  
Information sur « Prestation Service Jeunes » de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Refonte du site internet de la CFD  
Informations CFD pour les bulletins municipaux

Mr Rémi Débois, maire de Bouverans, souhaite la bienvenue à l'assemblée pour l'avant-dernière réunion de l'année, ainsi qu'aux conseillers municipaux de Bouverans et donne la parole au Président qui ouvre la séance.

En préambule, Mr le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour relatif à des virements de crédits sur le budget annexe Assainissement (point 2.3). L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

## 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 OCTOBRE 2020

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte-rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) - EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, en qualité de vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement présente les points.

### 2.1. Présentation de Mr Quentin Gavazzi, responsable du service de l'eau et de l'assainissement.

Mr Gavazzi résume rapidement sa formation et sa carrière jusqu'à sa prise de fonction le 2 novembre dernier :

- Formation d'ingénieur en génie environnement avec spécialité « eau » - Master Droit, économie, spécialité management et administration des entreprises.
- Il a travaillé 5 ans comme directeur des services de la CC des Coteaux de la Haute-Seille à Voiteur.
- De février 2017 à octobre 2020, il a assuré la responsabilité du service Assainissement Déchets à la CC Champagnole Nozeroy Jura à Champagnole : accompagnement dans le transfert de la compétence, harmonisation du SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*), suivi station d'épuration, suivi de travaux, suivi administratif, juridique et financier.

Sa prise de poste s'est bien déroulée depuis son arrivée le 2 novembre grâce au bon accueil des collègues et des élus. La situation n'est simple vu le contexte sanitaire mais le challenge est intéressant au vu des dossiers à mener.

C. Vallet le remercie en précisant que le profil de Mr Gavazzi est en adéquation avec le poste créé et lui souhaite la bienvenue.

### 2.2. Compte-rendu de la réunion des conseils d'exploitation

Mr Eric Liégeon, vice-président en charge de ces compétences, présente ces points.

#### Régie de l'eau :

✚ Facturation : il reste à terminer Bonnevaux et Vaux et Chantegrue ; les factures des autres communes ont été envoyées.

✚ Retour sur rencontre des élus de Vaux et Chantegrue le 6 novembre.

C. Vallet et E. Liégeon ont rencontré une partie du conseil municipal au sujet de factures prises en charge par la CFD (fuite identifiées en 2019) mais étant du ressort de la commune + autres travaux qui auraient dû être faits avant le transfert de compétences.

La majorité des élus ont bien compris la position de la CFD : les travaux identifiés avant le transfert doivent être à la charge des communes et ce, durant 2 ans.

Pour 2020, la dépense payée par la CFD sera retenue sur les fonds de concours.

✚ Système de chauffage appartement station de pompage à Vau les Aigues

Le syndicat de Vau les Aigues avait déjà réfléchi à la question car il est compliqué de faire le plein de la cuve à fuel en raison du pont qui empêche le passage du camion.

Une visite de la station de pompage et du logement afférent est à prévoir pour bien évaluer les travaux à réaliser au vu du diagnostic thermique à réaliser.

Mr Fabrice Picard en charge des infrastructures suivra ce dossier.

En attendant, 1500 L de fuel seront livrés par remorque.


#### Remplacement de Mme Claire Bourgeois


Après audition de 9 candidates, le choix s'est porté sur la candidature de Mme Sophie Vionnet habitante de Vaux et Chantegrue. Elle intégrera le service à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain à raison de 24 h 30 hebdomadaires réparties les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

#### **Délibération n° 114 : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire**

- **Décide la création d'un poste de secrétaire comptable relevant de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 IDCC 2147, à raison de 24 h 30 hebdomadaires affecté à la régie de l'eau, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

#### **Régie de l'assainissement :**

 Facturation part communale : la saisie de Bonnevaux, Frasne et Vaux et Chantegrue est presque terminée. Les factures des autres communes ont été envoyées.

 Facturation part intercommunale : saisie des m<sup>3</sup> à faire pour Bonnevaux, Boujailles, Vaux et Chantegrue. Les factures pourront être éditées quand la saisie sera terminée pour l'ensemble des communes car elles sont regroupées sous un seul rôle.

Mr le Président rappelle que la complexité des paramétrages ajoutée à la nécessité de nettoyer les fichiers usagers transmis par les communes ont conduit à cette situation qui est enfin en passe d'être réglée. Les factures devraient être envoyées d'ici la fin du mois.

#### Départ de Pascal Marguet et recrutement à prévoir

Pascal Marguet quittera ses fonctions le 31 janvier suite à sa demande de mutation à Grand Besançon Métropole.

Au vu des congés annuels et heures à récupérer, son dernier jour de travail sera le mardi 15 décembre. Il lui a été demandé de solder les dossiers en cours dont il a la charge et d'organiser le transfert des informations importantes (notamment les déclarations réglementaires) avec Quentin Gavazzi.

L'état des besoins sur le service pour le suivi des ouvrages et des réseaux, des travaux à conduire et des relations avec les pétitionnaires d'aménagements (lotissements, branchements, contrôles et conseils aux entreprises, lien avec le service urbanisme, mise en place du SPANC, facturation de la PFAC etc...) fait apparaître l'importance d'un technicien référent qualifié et si possible expérimenté en matière d'assainissement. Le profil de poste sera à affiner en fonction des remarques et discussions ainsi que de l'analyse de Q. Gavazzi.

Pour rappel, ce recrutement a déjà été évoqué en janvier vu la charge de travail et la structuration du service à apporter.

Mr Richard Ielsch demande si le recrutement d'un technicien est prévu pour renforcer la cellule eau potable.

Mr le Président répond que le poste occupé par Mr Marguet sera pourvu par un technicien affecté au service de l'eau. Le profil du poste sera écrit très prochainement.

#### Etude fromageries

Différents échanges ont eu lieu avec les financeurs des études de transfert Eau-Assainissement, notamment lors de la réunion du 19 novembre dernier, avec la présentation des travaux potentiels en eau et assainissement pour ces prochaines années par le bureau d'étude Artélia pour la partie technique et par Mr Jean-Michel Cochet (KPMG) pour la partie financière.

Aucun choix n'est arrêté mais cette rencontre a permis d'interroger les financeurs et d'apprendre que l'agence de l'eau finance les travaux sur réseaux ayant un mauvais rendement.

Certains collecteurs sont supposés fuyards, notamment sur la partie « Sainte Colombe – station d'épuration ».

Une démarche va être initiée auprès de chaque fromagerie afin d'établir une meilleure connaissance de leur fonctionnement et de conduire au cas par cas des études de faisabilité technico-économique sur des solutions soit d'auto épuration soit de maintien de la collecte et du traitement par le réseau intercommunal.

Mr Liégeon insiste sur le fait qu'il s'agit d'échanger avec les présidents de coopératives dans un esprit constructif. La CFD souhaite accompagner les fromageries au travers d'études qui permettront d'identifier les besoins et les enjeux financiers avant tout choix.

Mr Michel Beuque rappelle le lien avec le PLUi en soulignant les délais courts pour réaliser ces études et faire les choix, vu l'arrêt du PLUi prévu en mars 2021.

Mr le Président ajoute que les services de l'Etat demandent des orientations qui devront être arrêtées avec le plan de financement.

### 2.3. Virements de crédits

Mr le Président indique que la commune de Bulle a contracté auprès de la BPFC trois emprunts pour financer conjointement des travaux d'adduction d'eau et des travaux assainissement.

La CFD a repris ces emprunts en les affectant au budget EAU, devant l'impossibilité comptable de les scinder.

Par conséquent, le budget Assainissement doit rembourser le budget Eau pour la somme de 7 498.63 € au titre du capital et 1 229.55 € au titre des intérêts.

Par ailleurs, le chapitre 011 (dépenses courantes) affiche des dépenses supérieures aux crédits prévus pour la somme de 27 €, en raison de l'évacuation des boues de la station d'épuration qui a coûté 152 000 € non prévus au budget primitif.

Par conséquent, il convient de virer des crédits pour honorer les dernières dépenses de l'année.

Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits ouverts	
Compte	montant	Compte	montant
2156 (matériel exploitation)	7 500 €	1687 (capital autre dette)	7 500 €
022 (dép imprévues)	10 030 €	611 (chapitre 011)	8 800 €
		6618 (intérêts autre dette)	1 230 €
TOTAL	17 530 €	TOTAL	17 530 €

**Décision modificative n° 2** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorisent Mr le Président à procéder aux virements proposés.

## 3) - ADMINISTRATION GENERALE

### 3.1. Désignation des représentants aux commissions du syndicat du Pays du Haut-Doubs

Mr le Président indique que le comité syndical étant installé, il convient désigner 2 représentants au sein des commissions suivantes :

- Habitat
- Environnement
- Economie et aménagement du territoire

**Délibération n° 110** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire désigne :

- **Habitat** : Fabrice Picard et Bernard Beschet
- **Environnement** : Rémi Débois et Monique Brulport
- **Economie et aménagement du territoire** : Michel Beuque et Eric Liégeon

#### 4) - FINANCES

##### 4.1. Délibération pour versement des fonds de concours aux communes membres

Comme chaque année depuis 2012, année d'instauration de la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*), la CFD doit reverser aux communes, sous forme de fonds de concours, les dotations et la fiscalité qu'elle a perçues en lieu et place des communes, soit 483 896.78 € selon le détail ci-dessous :

	Fonds de concours 1	Fonds de concours 2	Fonds de concours 3	TOTAL Fonds de concours 2020
Bannans	5 736.75 €	1 427.00 €	62 538.60 €	69 702.35 €
Bonnevaux	1 328.87 €	13 444.00 €	18 676.59 €	33 449.46 €
Boujailles	1 226.64 €	740.00 €	19 758.66 €	21 725.30 €
Bouverans	861.13 €	68.00 €	18 145.13 €	19 074.26 €
Bulle	2 465.68 €	85.00 €	16 597.46 €	19 148.14 €
Courvières	489.42 €	833.00 €	10 766.63 €	12 089.05 €
Dompierre-les-Tilleuls	1 573.58 €	31.00 €	12 369.43 €	13 974.01 €
Frasne	5 876.14 €	46 713.00 €	155 140.74 €	207 729.88 €
La Rivière-Drugeon	6 542.13 €	798.00 €	44 224.05 €	51 564.18 €
Vaux-et-Chantegrue	4 875.62 €	186.00 €	30 378.53 €	35 440.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 975.96 €</b>	<b>64 325.00 €</b>	<b>388 595.82 €</b>	<b>483 896.78 €</b>

**Délibération n° 111** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (Mr Pierre Nicod)

- décide de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2020 la somme de 30 975.96 €. Cette somme est inscrite au compte 7419 « *reversement sur DGF* ».
- décide de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2020 la somme de 64 325 €. Cette somme est inscrite au compte 657341 « *subvention de fonctionnement aux communes membres du groupement* ».
- décide de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2020 la somme de 388 595.82 €. Cette somme est inscrite au compte 739113 « *versements conventionnels de fiscalité* ».

##### 4.2. Délibération pour fixation des attributions de compensation définitives au titre de l'exercice 2020

Monsieur le président rappelle QU4 en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CFD verse à chaque commune membre une attribution de compensation pour maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI. La compensation est versée mensuellement sur la base des attributions prévisionnelles qui ont été arrêtées par délibération n° 8 du 28 janvier 2020.

Il s'agit maintenant d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives et tels que présentés ci-dessous :

**Délibération n° 112 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrêtent le montant des attributions de compensation définitives et des modalités de reversement tels que présentés ci-dessous :**

	AC 2020 provisoires	AC 2020 définitives	Ecart	Compensation mensuelle
BANNANS	79 227.04 €	79 227.04 €	- €	6 602.25 €
BONNEVAUX	6 175.00 €	6 175.00 €	- €	514.58 €
BOUJAILLES	7 877.00 €	7 877.00 €	- €	656.42 €
BOUVERANS	3 753.00 €	3 753.00 €	- €	312.75 €
BULLE	4 680.00 €	4 680.00 €	- €	390.00 €
COURVIERES	13 015.00 €	13 015.00 €	- €	1 084.58 €
DOMPIERRE LES TILLEULS	1 685.00 €	1 685.00 €	- €	140.42 €
FRASNE	127 272.00 €	127 272.00 €	- €	10 606.00 €
LA RIVIERE DRUGEON	44 310.00 €	44 310.00 €	- €	3 692.50 €
VAUX ET CHANTEGRUE	10 331.00 €	10 331.00 €	- €	860.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>298 325.04 €</b>	<b>298 325.04 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 860.42 €</b>

## 5) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mr Michel Beuque, en sa qualité de vice-président en charge de cette compétence, présente les points.

### 5.1. Présentation de la compétence « AOM » (autorité organisatrice des mobilités) dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (Loi LOM)

La note de présentation rédigée par A. Vida a été envoyée aux conseillers.

Echéances : les EPCI doivent se prononcer sur la prise de compétence ou non avant le 31 mars 2021, les communes délibèrent à leur tour puis l'EPCI devient éventuellement compétent le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La difficulté est que la Région n'est pas en capacité de conclure les contrats opérationnels avant janvier 2021. Par ailleurs, le bassin de mobilité tel que dessiné par la Région appelle des remarques.

Il semble que le Pays du Haut-Doubs soit l'échelon pertinent.

Mr le Président ajoute qu'il faudra disposer d'un état des lieux des mobilités.

Après échanges, il est décidé que le Pays du Haut-Doubs adressera un courrier à la Région pour solliciter le report des échéances et demander des précisions sur le contour réglementaire de cette loi.

Mr Fabien Vieille-Mecet demande quelle est la stratégie de la CFD pour les années à venir.

Mr le Président répond que la CFD est une communauté de projets, rappelant que l'objectif d'une communauté de communes est de monter des projets qu'une commune ne pourrait mener seule. Il est également important de rappeler que la communauté de communes est l'interlocuteur incontournable pour les financeurs (Etat, Département, Région).

Mr Eric Liégon ajoute que le territoire est dynamique de par la volonté des élus et le travail de collaborateurs performants.

Mr Philippe Alpy souligne que depuis 2008, règne le même bon état d'esprit notamment sur le volet de la fiscalité, ce qui permet de construire des projets communaux et intercommunaux.



La CFD est identifiée à la Région et au Département comme une communauté de communes avant-gardiste et dynamique dans le choix des compétences exercées.

## 5.2. Point sur dossier PLUi

Le comité technique s'est réuni le 09.11.2020, pour faire le point sur les dernières réunions avec les conseils municipaux et prévoir les prochaines échéances.

### Point sur la réduction de la consommation foncière (compatibilité avec SRADDET) :

Après analyse des registres des actes d'urbanisme : période de référence retenue est 2010/2019.

La reprise des zonages avec les communes a permis la réduction de 1,6 ha sur la CFD.

Mais il n'a pas été comptabilisé la consommation foncière par les projets agricoles (environ 1ha/an)

- Proposition retenue par le COTECH : consommation foncière pour 2021/2035 de 65,16ha à laquelle est appliquée 30% de rétention foncière sur les dents creuses et ajoutée 0,5 ha/an de consommation foncière par l'agriculture
- Objectif de réduction de la consommation foncière affiché de 45%

### Point sur la rédaction des documents en cours :

- **Règlement écrit** : en cours de finalisation et relecture, la version finale sera envoyée aux communes fin novembre.
- **Plans de zonage** : les dernières versions des plans ont été envoyés aux communes mi-novembre pour validation demandée d'ici le 27 novembre.  
Des communes doivent aussi renvoyer des éléments de réponse (sur zones inondables notamment).
- **OAP communales et thématiques** : en cours de rédaction, la version proposée sera envoyée fin novembre aux communes.
- **Rédaction du dossier complet final** : travail de rédaction conséquent, ce qui impose de « bloquer » les choix et les documents mi-décembre 2020 et de ne plus les remettre en cause (notamment sur les surfaces).

### Planning prévisionnel

- **Concertation avec les communes du 30/11 au 14/12/2020** : les versions finales du règlement, plans de zonage et OAP seront envoyées fin novembre pour validation définitive.
- **Commission PLUi : mardi 8 décembre 2020 à 19h00** (salle à confirmer pour prévoir en présentiel + possibilité de visioconférence selon volonté individuelle) : finalisation des éléments pour la rédaction du dossier final : phasage des zones AU et validation des OAP thématiques (Patrimoine principalement)
- **Présentation du règlement/zonage/OAP aux PPA en janvier 2021** :
  - aux PPA : réunion en visioconférence (envoi des documents mi-décembre 2020)
  - à la population : réunions publiques (format en cours de réflexion)  
Une proposition d'article sera envoyée aux communes pour insérer dans les bulletins municipaux de fin d'année (communication).
- **Arrêt du PLUi : mars 2021**
- **Enquête publique : septembre 2021**
- **Approbation PLUi : décembre 2021**

Mr le Président souligne le retard de 3 mois suite à la crise sanitaire mais qui va permettre de travailler sur le volet « eau-assainissement ».

Par ailleurs, l'architecte des bâtiments de France instruit les dossiers des communes concernées (Banans, Bouverans, Boujailles, La Rivière Drugeon).

## 5.3. ZAE : point sur les dossiers en cours

Lots 31/32/33 : Javaux Laithier Granulats : vente signée le 23.10.2020

### 2 lots réservés avec vente éventuelle avant fin 2020 :

- Lot 30 : SAS Rusthul Bétons
- Lot 14 : SCI BM (Pontarlier Motorsport)

### 4 lots réservés en attente de PC :

- Lot 21 : Gardino

- Lot 25 : Futura Elec : les plans esquisse ont été présenté le 16.10.2020 (bâtiment adapté et bien implanté).
- Lot 34 : extension Simplement Chocolat : les plans des servitudes sont en cours
- Lot 22 : Transport Robbe Girard

#### 2 lots remis à la commercialisation :

- Lot 6 : rupture du contrat avec SOS 205 GTI au 03.11.2020
- Lot 24 : protocole d'accord signé le 03.11.2020

➤ **4 lots sont disponibles à la commercialisation : 6, 7, 23 et 24**

#### Aménagement zone arrière :

Une réunion a eu lieu le 17.11 avec la Coopérative des Monts de Joux et Charpente Pontarlier, ainsi que Verdi, pour faire le point. Les 2 entreprises souhaitent pouvoir disposer de leur parcelle mi-2022. Verdi va travailler aux plans d'aménagement, travaux et chiffrage (rendu prévu en janvier 2021), et un PA modificatif n°6 sera à déposer.

L'aménagement prévoira 2 parcelles de 20 000 m<sup>2</sup> chacune et le maintien d'une butte paysagère d'environ 3 500 m<sup>2</sup> (pour les obligations réglementaires et l'optimisation rentabilité/travaux).

## **6) - RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE des TOURBIÈRES de FRASNE BOUVERANS**

### **6.1. Délibération recrutement technicien RNR**

Suite au départ de Thibaut Van Rijswijk en avril 2020, une embauche saisonnière avait été réalisée pour pallier la saison estivale et les travaux d'entretien nécessaires. Suite à un recrutement en bonne et due forme, la candidature de M. Guillaume CANOVA, technicien garde animateur expérimenté au sein de la Réserve Naturelle Régionale de la tourbières des Saisies (Savoie), a été retenue. M.Canova est déjà assermenté pour les missions de surveillance. Compte tenu de son profil, un contrat à durée déterminée de 3 ans lui a été proposé, dans la catégorie B au grade de technicien, échelon 4 – 30 % soit 10 h 30 hebdomadaires.

Mr Philippe Alpy rappelle l'articulation des postes de conservateur et de technicien entre l'EPAGE et la CFD : ces deux postes sont répartis à 70 % d'un temps complet à l'EPAGE et 30 % à la CFD soit 10 h 30.

Afin de percevoir 80 % de subvention régionale, la CFD a fait le choix d'exercer la compétence Environnement pour assurer la gestion de la RNR, et qu'elle a ensuite déléguée à l'EPAGE.

Si l'EPAGE en avait assuré directement la gestion, le taux de subvention se serait réduit à 50 %.

## **7) - VIE SOCIOCULTURELLE**

Mme Monique BRULPORT, en sa qualité de vice-président en charge de la compétence, présente les points.

### **7.1. Délibération pour convention de partenariat Médiathèque intercommunale et CPIE** (délibération n° 113)

Le CPIE du Haut-Doubs, basé à la Rivière-Drugeon, possède un centre de documentation important sur les thématiques environnementales, patrimoniales, historiques. Suite à un problème de logiciel ayant entraîné la perte de leurs données, ils sont contraints d'informatiser à nouveau tout leur fonds documentaire. Après s'être rapprochés de la médiathèque intercommunale pour découvrir le logiciel de gestion, ils ont adressé un courrier pour intégrer ce réseau via une intégration de leur fonds au catalogue commun, avec la mise en prêt et un créneau d'ouverture au public dédié, avec des heures de personnel affectées à la mise en place de ce service.

Ce nouveau service permettrait donc un point de lecture supplémentaire pour les lecteurs, et pourrait éventuellement bénéficier par la suite, d'un fonds de documents élargi au grand public, la commune de la Rivière-Drugeon n'ayant pas de bibliothèque de réseau actuellement.

Le coût de maintenance annuel du logiciel pour un point réseau supplémentaire est de 160 € HT.

Blandine Staszak propose de former les personnes qui utiliseront ce logiciel, comme cela a été fait pour les bibliothèques du réseau. Cette option permettra d'harmoniser les outils de classification et d'identification propres au réseau. (coût indicatif si formation dispensée par Microbib : 760 € HT la journée)

A noter qu'une réflexion est en cours pour migrer vers une version de logiciel plus améliorée sur tout le réseau, ce coût est donc à titre indicatif pour le logiciel actuel.



L'intégration du fonds documentaire du CPIE est une chance pour le territoire, certaines ressources ont attrait au patrimoine et à l'histoire du territoire et elles participent à la transmission de connaissances et de savoirs auprès des différentes générations. Aussi, il est proposé de prendre en charge le coût de maintenance du logiciel pour ce nouveau point d'accueil du public, au même titre que les bibliothèques de réseau actuelles.

Une convention pourrait être établie entre la CFD et le CPIE, précisant les engagements respectifs et les modalités de partenariat et de prise en charge du coût de maintenance du logiciel.

**Délibération n° 113 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir eu connaissance des termes de la convention citée ci-avant :**

- **Acceptent les termes de la convention d'intégration du CPIE au réseau de la médiathèque intercommunale**
- **Autorisent Mr le Président à la signer.**

#### **7.2. Service « drive » de la médiathèque et adaptation des accueils de classes**

Les dernières mesures sanitaires ayant obligé la fermeture des bibliothèques, le recours à un service « click and collect » est toutefois admis. Aussi, la médiathèque a communiqué aux lecteurs la possibilité de réserver en ligne sur le catalogue, par mail ou par téléphone, des documents à venir chercher aux horaires « drive » aménagés du mardi au samedi.

Le protocole descriptif est en ligne sur le site internet de la CFD, la page Facebook, et a été envoyé à tous les lecteurs et aux communes le 30 octobre.

Les accueils de classe prévus cette fin d'année ont été annulés, ainsi que toutes les animations et spectacles programmés au mois de novembre.

Si la situation sanitaire ne permet pas d'accueillir de nouveau les classes d'ici janvier, il ne sera pas possible de toutes les reporter en 2021, aussi il a été proposé aux enseignants prévus cette fin d'année de leur adresser les séances prévues (documents, exercices et ressources ateliers) pour qu'ils puissent la faire en classe.

#### **7.3. Information sur « Prestation Service Jeunes » de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en décembre 2019, une réflexion concernant le projet d'une Prestation Service Jeunes avait été engagée, dans la continuité des projets d'actions énoncés lors des réunions de travail préalable à la signature de cette convention. Cette PS Jeunes consiste notamment en un financement de 50% par la CAF, d'un poste d'animateur jeunesse.

Une réunion de travail avec les associations Familles Rurales et l'élue en charge du CMEJ à Frasné s'est tenue début novembre afin de recenser les besoins éventuels, actions en cours et projets envisagés qui permettraient d'élaborer un profil de poste adapté et mutualisé. Il est prévu de diffuser une enquête auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans et des parents, courant décembre. Une vidéo d'appel introduira cette enquête afin de la rendre plus attrayante. Le Point Information Jeunesse pourra être point de ressources et bureau professionnel de l'animateur. Ce poste et son financement pourrait être mutualisé entre CFD et associations partenaires, et ses missions élargies et complémentaires à d'autres besoins manifestés en interne à la CFD.

Le projet PS Jeunes est inscrit pour 2021 auprès de la CAF.

#### **7.4. Démarrage dispositif Ski de fond**

Une réunion s'est tenue lundi 23 novembre entre la conseillère pédagogique, les enseignants concernés et le Comité Départemental de ski : la saison est maintenue.

David Reymond interviendra dès le 1<sup>er</sup> décembre auprès des élèves de CE2 à CM2 des écoles de la CFD et sur Levier (4 écoles).

### **8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le Président présente les points :

#### **8.1. Refonte du site internet de la CFD**

Avec le nouveau mandat et l'évolution des compétences, mais aussi pour l'adaptation aux nouvelles réglementations (protection de données personnelles, accessibilité des contenus) et aux évolutions techniques, il est proposé de réfléchir à un nouveau site internet de la CFD. Le précédent date de

2013. Les communes de la CFD qui ne sont pas encore rattachées au site de la CFD pourraient bénéficier d'une consultation mutualisée si elles le souhaitent.

Pour rappel, les référents des sites internet des communes sont invités à se faire connaître auprès de Laurence Lyonnais : [l.lyonnais@frasnedrugeon-cfd.fr](mailto:l.lyonnais@frasnedrugeon-cfd.fr)

### 8.2. Informations CFD pour les bulletins municipaux

Comme chaque année, les services de la CFD proposeront une présentation des actions et missions de l'année écoulée ainsi que des perspectives de l'année prochaine pour alimenter les rubriques de bulletins municipaux. Ce « petit bilan annuel de la CFD » devrait être disponible avant les vacances de Noël.

Les personnes référentes qui s'occupent des bulletins sont invitées à communiquer leurs coordonnées à Laurence Lyonnais [l.lyonnais@frasnedrugeon-cfd.fr](mailto:l.lyonnais@frasnedrugeon-cfd.fr)

### 8.3. Point complémentaire : communication sur le guichet unique pour les entreprises

Face à cette 2<sup>e</sup> période de confinement liée au COVID, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 25, en lien étroit avec la Préfecture du Doubs et Grand Besançon Métropole, tous les EPCI du Département (dont la CFD), le Conseil Régional, ainsi que l'Agence Economique BFC, ont mis en place une cellule unique d'écoute afin d'accompagner au mieux tous les chefs d'entreprise, et plus particulièrement ceux dont l'activité est touchée par une fermeture administrative.

Le guichet unique s'adresse à tous les chefs d'entreprise du Doubs qui ont des interrogations sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement en vigueur (national, régional, territorial), une situation particulière à examiner ou des difficultés dont ils souhaitent faire part.

Pour ce faire, **les entreprises du Doubs sont invitées à composer le 03 81 25 25 30.**

### 8.4. Maison santé :

Mr JérémY Lonchamp souhaite des informations sur l'avancement du dossier.

Mr Le Président répond que la prochaine réunion aura lieu le 4 décembre avec le bureau d'étude et que ce point sera évoqué au conseil communautaire du 15 décembre.

### 8.5. Appel à projet national « ville de demain »

Mr Philippe Alpy indique que la commune de Frasne a déposé un dossier en sa qualité de bourg centre. Il remercie Mr le Président pour le courrier de soutien que Annabelle Vida a rédigé.

Mr le Président rappelle que les chargés de missions sont à la disposition des communes sous forme de prestation de service, pour le montage de certains dossiers techniques.

### 8.6. Information sur la tenue des conseils dans le cadre des mesures sanitaires

Mr le Président transmet les décisions gouvernementales tenant compte de la crise sanitaire : les séances peuvent se dérouler en tout lieu, avec information préalable en préfecture ; le quorum est réduit à un tiers ; un conseiller peut détenir 2 procurations ; les réunions en visio-conférence sont autorisées avec vote à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 10.

Le Président,

Christian VALLET

